

Fabriquer des enfants redevables

Pluriparentalité transnationale entre les États-Unis et le Sénégal

Amélie Grysole

Maîtresse de conférences en sociologie à l'université Le Havre Normandie –
Laboratoire IDEES – Affiliée à l'IC Migrations.

Fabriquer des enfants redevables

Pluriparentalité transnationale entre les États-Unis et le Sénégal

Pour des couples de parents sénégalais vivant aux États-Unis, deux espaces sont parfois envisageables pour élever leurs enfants, le pays de migration où les enfants sont nés et le pays d'origine où vivent leurs grands-parents notamment. Le départ des enfants vers Dakar permet de résoudre les difficultés rencontrées par leurs mères pour les faire garder aux États-Unis. Les rapports de genre qui se jouent au sein des couples et dans une économie domestique devenue transnationale sont au centre de ces (dé-)placements des enfants. S'appuyant sur une ethnographie multisite, cet article montre que cette pluriparentalité est activée avant tout par les mères migrantes dans un contexte sénégalais où la protection sociale repose sur la solidarité familiale. Élever les jeunes enfants auprès de leurs proches au Sénégal engage la production de liens affectifs et la socialisation au futur devoir de redistribution matérielle envers les membres dakarois de leur maisonnée. La pluriparentalité transnationale vient ainsi mettre en question le postulat occidental selon lequel la parentalité serait « *mieux* » exercée par les parents statutaires et nécessiterait obligatoirement la coprésence.

Mots-clés : Pluriparentalité - Familles transnationales - Rapports de genre - Politiques familiales - États-Unis - Sénégal.

Raising indebted children

Transnational multi-parenthood between the US and Senegal

Senegalese parent couples living in the US can sometimes consider two different spaces for raising their children: either the host country where the children were born, or the country of origin where the children's grandparents live. Sending children off to Dakar can overcome daycare difficulties met by their mothers in the US. The gender relations inside couples and in a transnational household economy lie at the heart of these (dis)placements undergone by children. Based on a multilocal ethnography, this work shows that such multi-parenthood is activated especially by migrating mothers in a Senegalese context in which social protection relies on family solidarity. Raising young children among their relatives in Senegal means producing affective ties and socialization assigning a future duty of material redistribution towards the Dakar-based members of their household. Multi-parenthood thus challenges the Western postulate whereby parenthood is "better" exercised by statutory parents requiring mandatory copresence.

Keywords: Multi-parenthood – Transnational families – Gender relations – Family policies – USA - Senegal.

Étudier les pratiques de parentalité des parents migrants amène à s'interroger sur la pluralité des normes en présence et les contours des groupes familiaux qui supportent et conditionnent ces pratiques. Le concept de « *parentalité* » diffusé dans les sociétés euro-nord-américaines au cours des années 1990 dans le champ de l'intervention sociale repose sur une responsabilisation des parents et sur le registre de l'intérêt supérieur de l'enfant (Manier, 2018). Dans un contexte de recul du mariage et de multiplication des types de configurations familiales, les demandes de reconnaissance juridique des liens entre les enfants et les « *nouvelles* » figures de la parenté (le beau-parent, les parents biologiques dans le cadre de l'adoption, le deuxième parent dans le cadre de l'homoparentalité, les grands-parents) dépassent les seuls parents reconnus statutairement¹. La notion de « *pluriparentalité* », dite aussi « *parentalité additionnelle* » ou « *cumulative* », a été mise en avant par plusieurs chercheurs (Le Gall et Bettahar, 2001 ; Cadolle, 2007 ; Martial, 2018) en tant qu'elle permet de recouvrir « *l'ensemble des personnes qui occupent à des degrés divers des positions ou des fonctions parentales vis-à-vis de l'enfant, aussi limitées soient-elles* » (Fine, 2016).

Cet article propose de considérer la parentalité comme un « *objet d'analyses privilégié pour identifier les normes sociales diffusées qui peuvent reposer sur [...] des objectifs [divergents] d'éducation des enfants* » (Chauffaut et Dauphin, 2012, p. 108), mais aussi dériver de contextes politiques différents. Notamment, les parents migrants de l'enquête se situent à l'interface de deux systèmes de normes et de protection sociale. Aux États-Unis, les politiques sociales et familiales reposent sur l'État et le marché, et les normes éducatives dominantes valorisent le partage des tâches dans le couple ainsi que l'épanouissement de la personnalité et de l'autonomie de l'enfant (Chauffaut et Dauphin, 2012, p. 110). Au Sénégal, l'éducation des jeunes enfants revient exclusivement aux femmes et la protection individuelle relève d'un système familialiste. Il s'agit alors de transmettre aux enfants la solidarité intra- et intergénérationnelle dont dépendent la survie économique et le bien-être des membres du groupe familial. S'appuyant sur une enquête ethnographique multisites (encadré 1), cet article analyse une forme de pluriparentalité s'exerçant dans un espace transnational avec des rôles de genre reconfigurés par la migration.

Pour les parents migrants ouest-africains, envoyer à Dakar, Bamako, Accra ou Lagos, leurs enfants nés aux États-Unis ou en Europe pour y grandir quelques années appartient au champ des possibles (Bledsoe et Sow, 2011). En effet, confier un enfant à des proches pour de longues périodes fait partie des pratiques de parenté historiques et répandues en Afrique de l'Ouest (Coppoletta *et al.*, 2012)². L'enquête porte sur des enfants nés aux États-Unis qui partent grandir au Sénégal auprès de leurs grands-parents, tantes, oncles, cousins et cousines, pour une ou plusieurs années. Ces enfants partent très jeunes (moins de 2 ans) pour vivre loin de leurs parents de naissance, mais auprès de la famille d'origine de ces derniers.

Enquête au cœur des familles transnationales

L'article s'appuie sur un terrain ethnographique de douze mois non-consécutifs (2013-2015), réalisé au cours d'une recherche doctorale¹. L'enquête a commencé à Dakar au sein d'écoles où sont scolarisés certains enfants nés aux États-Unis et citoyens états-uniens. L'ethnographe a ensuite passé du temps quotidien extensif avec les membres de plusieurs maisonnées dakaroises : intégrée comme membre provisoire d'une large maisonnée, amie d'amie pour plusieurs autres maisonnées, passagère dans d'autres cas. L'enquête a été réalisée principalement en français, avec des interactions quotidiennes en wolof et plusieurs entretiens réalisés en anglais. Le quartier dakarois où s'est ancrée l'enquête est un ancien village lebu peuplé de lignées apparentées, de langue wolof, et de religion musulmane (comme 95 % des Sénégalais). La rencontre avec une douzaine de couples de parents aux États-Unis (New York, Rhode Island) a ensuite été rendue possible, avec un partage de temps quotidiens (accueil chez l'habitant) mais aussi de temps festifs (fêtes, week-ends). Une vingtaine d'entretiens ont également été réalisés aux États-Unis avec des parents et des acteurs institutionnels (crèche, mairie, école, association sénégalaise, etc.). Les parents sénégalais (35-50 ans) rencontrés aux États-Unis œuvrent pour transmettre à leurs enfants leur position de classe moyenne diplômée² à Dakar (du brevet des collèges à baccalauréat + 3) plutôt que celle de classe populaire noire et immigrée aux États-Unis.

¹ Grysole A., 2018 a, *Placer et déplacer ses enfants. Stratégies transnationales de mères sénégalaises aux États-Unis, en Italie et en France*, thèse de doctorat en sociologie sous la direction de Florence Weber et Cris Beauchemin, Paris, École des hautes études en sciences sociales.

² Être détenteur a minima du brevet des collèges situe les enquêtés parmi les 22,7 % les plus diplômés de leur génération. Source : Antoine P., Salam Fall A., Adjamagbo A., Diagne A., 2002, *Crise, passage à l'âge adulte et devenir de la famille dans les classes moyennes et pauvres à Dakar. Phase 1*, Dakar, rapport d'étape pour le Codesria/Ifan/IRD, p. 66.

¹ Les « *parents statutaires* » représentent les parents juridiques et/ou biologiques de l'enfant (Descoutures, 2010).

² Confier un enfant à un ou des proches pour une longue période ne relève pas de l'adoption. L'enfant garde le nom de famille de ses parents de naissance et ses droits à l'héritage. Cette période de placement n'induit pas de rupture des liens avec les parents.

L'idéal de la coresidence et de la relation privilégiée entre les parents et les enfants aux États-Unis (Stacey, 1998) classe l'option du départ des enfants vers le Sénégal du côté des comportements parentaux irresponsables. Les travaux sur la pluriparentalité et les familles transnationales permettent de questionner les présupposés selon lesquels le soin ne pourrait s'exercer à distance et selon lesquels ces familles seraient forcément dysfonctionnelles (Merla et Minonzio, 2016 ; Razy, 2010). La pluriparentalité peine à être reconnue en contexte occidental car elle est souvent perçue comme concurrentielle entre les parents statutaires (parents juridiques ou biologiques) et les parents additionnels (Cadolle, 2007). Les travaux d'Esther Goody (1982) en terrain ghanéen sont très utiles pour analyser finement les rôles des « parents en plus », ceci en décomposant les fonctions parentales : concevoir et mettre au monde ; donner une identité à la naissance ; nourrir, soigner, protéger ; éduquer, instruire, former ; garantir l'accès de l'enfant au statut d'adulte (accès aux biens, à un métier, au mariage). Au Sénégal, dans un contexte de pluriparentalité instituée, ces fonctions sont fragmentées et réparties entre un certain nombre d'individus, majoritairement des femmes pour les très jeunes enfants. Il va en résulter « *une fragmentation possible des devoirs de l'enfant à l'égard de ses parents de naissance ainsi que de ceux qui l'ont élevé* » (Fine, 2016).

L'objet de cette contribution est de montrer que la pluriparentalité transnationale activée pour les enfants nés en migration permet la transmission du devoir de solidarité à la génération suivante. Cette socialisation au partage ancrée dans le quartier familial à Dakar est d'autant plus importante que ces enfants se situent à l'intersection de deux univers normatifs. Ainsi, l'article analyse les logiques qui amènent ces familles à estimer nécessaire de fabriquer des enfants redevables, particulièrement des filles redevables, plutôt que des enfants autonomes. Dans quelle (re) configuration des rôles de genre à distance et des positions sociales en migration transmettre le devoir de solidarité à la génération née aux États-Unis est-il primordial pour la reproduction des familles transnationales ?

Pour analyser les « *(dé)placements transnationaux* » des enfants (à la fois déplacement géographique et placement familial – Grysole, 2018 a), les familles sont ici

considérées comme des « *maisonnées* », à savoir des unités d'économie domestique composées de membres qui coopèrent au quotidien autour de la « *cause commune* » de l'éducation des enfants, sans nécessairement cohabiter (Weber, 2002 ; Gollac, 2003). L'étude du partage des tâches au sein des maisonnées transnationales permet ainsi de souligner les rapports de genre qui soutiennent cet arrangement à distance. Cette pluriparentalité se déploie principalement au sein des maisonnées utérines des enfants (la famille maternelle). Il s'agit donc avant tout d'une affaire de mères et de femmes. Les femmes sénégalaises ont pris une place plus importante dans la prise en charge financière des maisonnées à Dakar et elles sont aujourd'hui nombreuses à migrer (Grysole, 2018 a). Dans cet article, l'accent sera d'abord mis sur les modalités contrariées d'exercice de la parentalité en migration, ensuite sur les critères de sélection des personnes à qui sont confiés les enfants à Dakar et, enfin, sur la pluriparentalité transnationale analysée comme une pratique fortement genrée qui favorise à la fois la socialisation des enfants à la redistribution et la mise en œuvre d'une stratégie parentale de mobilité sociale.

Les difficiles conditions pour éduquer un jeune enfant aux États-Unis

Pour les couples migrants enquêtés ayant subi un déclassement transnational important (encadré 2), « *laisser partir* » un enfant né aux États-Unis à Dakar se décide non seulement en fonction des arrangements au sein des maisonnées transnationales (production, reproduction, care), mais également en raison des possibilités limitées d'accueil du jeune enfant aux États-Unis. La répartition des rôles de genre dans l'économie domestique avec le conjoint et père aux États-Unis, mais aussi à distance avec les tantes et la grand-mère maternelles des enfants, influence largement le recours à la solution dakaroise ou non, pour faire garder les enfants.

Rôles dans le couple et répartition budgétaire transnationale

Les mères enquêtées font partie des aînées les plus diplômées de leur fratrie³. Pour la plupart, elles participaient déjà au budget de leurs maisonnées parentales avant la migration. La garde des jeunes enfants revient entièrement aux femmes au Sénégal, mais les cohabitations

³Aux États-Unis, 37 % des femmes sénégalaises sont diplômées du supérieur, contre 26 % des femmes sénégalaises en France et 6 % en Italie. Données de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) de 2010 : <http://www.oecd.org/els/mig/dioc.htm> (consulté le 12 janvier 2018).

Un double déclassement

Les parents rencontrés viennent de familles dakaroises appartenant aux classes moyennes et propriétaires déclassées suite aux politiques sénégalaises d'ajustement structurel imposées par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international dans les années 1980. Les pères des migrants enquêtés ont accédé à des postes de fonctionnaires, parfois cadres, ou ont investi dans des entreprises familiales florissantes (pêche, bâtiment, restauration, etc.) du fait de leur ancienneté de résidence à Dakar (terrains, relations). Puis, les postes de fonctionnaires se sont raréfiés avec la baisse drastique des dépenses publiques. Dans ce contexte, la génération des enquêtés n'est pas parvenue à s'insérer à la hauteur de ses diplômes au Sénégal. Partir aux États-Unis, destination prestigieuse, nécessite des ressources financières, des contacts sur place, et d'obtenir un visa. Une partie des parents rencontrés aux États-Unis sont sans-papiers ; d'autres sont parvenus à être régularisés par diverses stratégies. Ces parents ont vécu un déclassement social à leur arrivée aux États-Unis. Devenus locataires, les pères partis avant leurs épouses ont obtenu des contrats salariés quelques années après leur arrivée (livreurs, chauffeurs de taxi, aides-soignants dans le Rhode Island, ou chauffeur de taxi à New York). En comparaison, à Dakar, ils géraient souvent des commerces, certes irréguliers, mais embauchant ponctuellement d'autres personnes, ou ils occupaient parfois des postes de petits fonctionnaires (gendarme par exemple). Les mères qui travaillent comme aides à domicile, aides-soignantes ou serveuses dans le Rhode Island, jonglaient auparavant entre plusieurs emplois – de quelques heures à quelques jours hebdomadaires – à Dakar (institutrice contractuelle, gérante d'un cyber café, comptable d'une entreprise familiale, vendeuse de vêtements, etc.).

plurigénérationnelle et plurinucléaire autorisent une gestion collective des soins aux enfants et des tâches domestiques. Les mères laissent parfois des enfants nés au Sénégal auprès de leur famille au moment du départ, puis d'autres enfants naissent en migration.

De niveau classe de terminale, Salimata Samb⁴ occupait trois emplois peu rémunérateurs avant de rejoindre son conjoint aux États-Unis en 2010. Mère de trois enfants, aide-soignante dans une maison de retraite en *employment contract*⁵, Salimata Samb emploie le verbe « *s'occuper de* » de manière indifférenciée pour désigner la prise en charge des enfants à proximité (États-Unis) ou à distance (Sénégal). S'occuper d'un enfant signifie ici financer ses dépenses individuelles (vêtements, frais de garde ou de scolarité), rôle qui ne nécessite pas la présence physique. Chaque dépense est minutieusement négociée et attribuée entre conjoints. Aziz Diene, son époux, finance les frais scolaires de leurs deux aînés qui sont hébergés et pris en charge quotidiennement par la mère et la fratrie de Salimata Samb à Dakar. Les soins quotidiens prodigués au cadet aux États-Unis sont assurés le soir par Salimata Samb et la journée par la baby-sitter qu'elle se charge de rémunérer comme « *substitut à son propre travail* » de mère (Roy, 2006, p. 106). Au final, la prise en charge financière des trois enfants est partagée entre les deux parents avec une part plus importante qui incombe au père, alors que le soin quotidien incombe entièrement à la parenté utérine (famille maternelle) : Salimata Samb aux États-Unis, sa mère et ses sœurs au Sénégal. Salimata Samb a maintenu une séparation totale des budgets dans son couple, pratique largement en vigueur au Sénégal (Moya, 2011). Dans un contexte matrimonial autorisant la polygamie⁶, le conjoint et père a, en théorie, le devoir juridique, moral et religieux de prendre en charge financièrement sa ou ses femme(s) et leurs enfants. Si, dans la pratique, les épouses participent parfois de façon conséquente, maintenir le père comme pourvoyeur principal est une façon, pour les mères rencontrées, de rendre la perspective d'un second mariage matériellement plus difficile à envisager pour leur conjoint. Les pères maintiennent une position extérieure à la gestion quotidienne des enfants et de la maison. Lorsqu'en migration les femmes salariées disposent d'un certain pouvoir d'achat, elles évitent pourtant les parti-

cipations financières trop importantes et trop régulières dans la maisonnée conjugale (loyer, factures). Salimata Samb représente, en revanche, un financeur majeur de sa maisonnée parentale à Dakar, comme la plupart des mères qui y envoient leurs enfants pour plusieurs années.

À l'inverse, de rares couples enquêtés aménagent leurs horaires de travail pour pouvoir garder leurs enfants aux États-Unis et partagent aussi le loyer et les factures. Un de ces couples, tous deux aides-soignants aux États-Unis et diplômés d'un baccalauréat et d'un baccalauréat + 2, étaient qualifiés par leur entourage sénégalais d'« *intellectuels* ». Cette catégorie désigne historiquement les premières générations d'hommes formés à l'école colo-

⁴Tous les noms et prénoms ont été modifiés pour préserver l'anonymat des personnes enquêtées.

⁵Ce contrat encadre le licenciement et donne accès à une protection sociale, par opposition à la majorité des contrats de travail états-uniens : les « *employment at-will* » (licenciement possible à tout moment).

⁶La polygamie concerne, au Sénégal, 35 % des personnes mariées en 2013 (ANSD, 2013).

niale. Aujourd'hui, les intellectuels sont celles et ceux qui adoptent aussi un style de vie qualifié d'« *occidental* » par les Sénégalais, dont fait partie l'adoption d'un mode d'organisation du couple plus égalitaire dans la répartition des tâches domestiques et du soin aux enfants.

Travail salarié et travail domestique en tension

Le soir et pendant ses « *week-ends off* » (un week-end de repos sur deux), Salimata Samb s'efforce de cuisiner, de maintenir sa maison propre et de passer du temps avec son fils. Se décharger de la garde quotidienne d'un jeune enfant pour le confier à une baby-sitter quasi inconnue la journée, puis poser l'enfant devant la télévision le soir pour s'occuper des tâches ménagères, provoque chez elle d'importants sentiments de culpabilité. Ses rôles de mère et d'épouse ne sont pas faciles à faire tenir dans son emploi du temps, avec le volume d'heures supplémentaires⁷ qu'elle s'efforce d'accepter régulièrement pour assurer au mieux son rôle de financeur de sa maisonnée parentale à Dakar. En revanche, le fait que deux de ses enfants résident à plus de six mille kilomètres de distance n'est pas traduit en termes de culpabilité⁸. Lorsque son premier fils né aux États-Unis est parti à Dakar, Salimata Samb souligne la difficile juxtaposition des rôles qui lui incombait :

– « *Il y avait des problèmes avec la baby-sitter. En plus, il dormait l'après-midi et il criait la nuit, il me marchait sur la tête. Je travaillais la journée, je ne dormais pas la nuit, j'allais tomber malade à ce rythme ! [...] Je ne peux jamais me reposer. Aziz a trois jours de repos par semaine, il ne fait rien (appuyé) ! Il pourrait m'aider un peu ! Quand je reviens, tout m'attend, le linge, le nettoyage, tout. Il devrait me soulager un peu, mais Aziz, pffff, il s'en fout.* »

(journal de terrain, Salimata Samb, automne 2014, Warwick)

Un épuisement général et un sentiment de solitude face aux tâches ménagères président au départ de son fils. Aziz Diene estime qu'il remplit sa part en réglant les factures et le loyer : il gagne plus mais il a aussi plus de dépenses que sa conjointe. Aux États-Unis, Salimata

Samb observe des couples qui s'organisent un minimum ensemble pour la gestion de la maison et des enfants et récrimine souvent son époux pour son manque de participation. Ce n'est pas qu'à Dakar les « *nouveaux pères* » n'existent pas, mais ils ne sont pas valorisés (Brugeilles et Sebillé, 2013). Salimata Samb ne ressentait pas le besoin de solliciter l'investissement de son conjoint dans l'environnement collectif qui était le sien à Dakar. Elle se trouve ici dans une impasse : dans l'impossibilité de travailler plus et d'assurer mieux son rôle de mère.

De son côté, Awa Ndoye présente le contexte du départ de l'un de ses fils en articulant le besoin de temps pour étudier et le manque d'argent pour financer sa garde. Awa Ndoye et son époux résident dans le quartier du Bronx à New York ; leurs cinq enfants vivent à Dakar, dont trois fils nés aux États-Unis. Awa Ndoye (43 ans) était institutrice vacataire dans une école maternelle à Dakar avec un baccalauréat + 2 en anglais, avant de rejoindre son conjoint (niveau baccalauréat, chauffeur de taxi). Arrivée aux États-Unis en 2002, elle a exercé plusieurs petits emplois, validé des diplômes professionnels jusqu'à obtenir son titre de séjour et devenir infirmière. La décision du départ d'un jeune enfant est discutée en couple et avec la famille à distance, mais elle appartient en dernier lieu à leurs mères qui en ont la responsabilité au quotidien en migration, en fonction de la manière dont elles s'organisent et de leurs projets personnels. Les conditions acceptables pour combiner un travail salarié et la garde d'un nouveau-né ne sont pas réunies aux États-Unis :

– « *Quand tu as un enfant ici, tu te lèves extrêmement tôt. Avoir un enfant ici, c'est toi seule [appuyé] avec ton enfant hein, c'est pas comme au pays, là où tout le monde [les femmes de la maison] aide avec ton enfant. Ici, tu décides d'aller travailler, tu vas aller travailler, mais ce sera dur. Tu es là, à courir, left and right, doctor appointments, going to work, picking from babysitter, doing this, taking care of your own house, it's a lot, it's a lot...⁹* » Awa précise ensuite « *Medoune est parti quand je me suis décidée à retourner à l'école. Je voulais qu'il reste avec moi. Ousmane [son époux] m'a dit : "comment tu vas faire ? Tu vas aller à l'école et tu ne vas pas*

⁷En 2017, 85 % des hommes et 68 % des femmes aux États-Unis déclarent un nombre d'heures travaillées supérieur à quarante heures par semaine (contre 41 % des hommes et 23 % des femmes en France) (Grysole, 2019).

⁸Contrairement à d'autres situations documentées dans la littérature comme celles des mères philippines, une absence de culpabilité ressentie par des mères sénégalaises qui vivent séparées de leurs enfants est observée en Espagne (Vives et Vazquez, 2017), ce qui n'empêche pas l'expression du manque lié à l'absence des enfants.

⁹« *De gauche à droite, rendez-vous chez le médecin, aller au travail, chercher l'enfant chez la baby-sitter, faire ceci, s'occuper de ta maison, c'est beaucoup, c'est beaucoup ...* » (traduction de l'auteure).

travailler, j'ai assez de dépenses comme ça." Il m'a dit "laisse-le partir, là tu vas pouvoir te concentrer." Je me suis dit "je travaille pas, je n'ai pas de *income* [salaire] qui tombe, je dois payer les études et je dois payer pour le faire garder." Je me suis dit "ils vont s'occuper de lui au Sénégal." »

(entretien avec Awa Ndoye,
novembre 2014, Le Bronx)

La force d'attraction du (dé)-placement d'un enfant vient de Dakar. La proposition a été faite maintes fois, à chaque plainte de la mère aux États-Unis à sa propre mère et à ses sœurs au Sénégal. Devant les difficultés liées au cumul de responsabilités, les proches de la mère ont réclamé les enfants pour alléger ses charges quotidiennes, pour qu'elle puisse pleinement remplir son rôle de financeur, et pour faire leur connaissance. À Dakar, lorsqu'une mère décroche un emploi salarié, il n'est pas rare qu'elle soit totalement déchargée des tâches domestiques par son entourage. En mimant la scène, l'une d'elles explique que, lorsqu'elle porte son enfant et qu'il faut surveiller le plat qui mijote dans la cuisine, elle ne sait pas où poser son enfant car il n'y a pas de bras disponibles autour d'elle. La répartition des rôles parentaux et domestiques à Dakar tranche avec la configuration familiale qui se réduit au couple parental aux États-Unis. Par ailleurs, les modes d'accueil du jeune enfant dans ce pays ne remplissent pas les attentes de ces mères issues des classes moyennes dakaroises (encadré 2).

Des modes d'accueil du jeune enfant insatisfaisants

Les politiques familiales états-uniennes comblent peu la demande d'accueil liée à une entrée tardive à l'école, le *kindergarten* inscrivant les enfants à partir de l'âge de 5 ans (Grysole, 2019). Le « choix » des baby-sitters immigrées non déclarées constitue, pour les mères rencontrées, l'unique mode de garde financièrement soutenable¹⁰. Les *daycare* (crèches) et les *pre-schools* (écoles maternelles) privés sont les modes d'accueil plébiscités par les classes moyennes et supérieures blanches. À l'autre extrémité de l'espace social, le programme *Head Start*¹¹ finance l'accueil dans des *daycare* et les *pre-schools* publics aux familles dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté fédéral. Dans ce système, les familles les plus démunies

(les *working poors*) ont plus facilement accès à un mode d'accueil de qualité (c'est-à-dire encadré par la loi, avec des professionnelles diplômées, et proposant des activités éducatives) que les *working class*, à savoir les couples salariés de milieu populaire (immigrants ou non) tels que les parents sénégalais de cette recherche. Ainsi, les *working class* états-uniennes ont tendance à opter pour des modes d'accueil informels, souvent l'entourage familial, jusqu'à l'âge scolaire de 5 ans (Meyers et Jordan, 2006).

Annette Lareau (2002) défend l'idée que les familles des classes moyennes états-uniennes blanches et noires réagissent de façon similaire en investissant dans des modes d'accueil formels et des activités éducatives visant à accroître les capitaux culturels et sociaux de leurs enfants. Des recherches récentes sur les familles noires des classes moyennes montrent que, conscients des discriminations raciales pesant sur leurs enfants dans les lieux d'accueil institutionnalisés, ces parents font plus souvent le choix d'un accueil individuel par l'entourage familial ou la communauté religieuse pour les jeunes enfants, tout en investissant dans leur éducation par la suite (Landry et Marsch, 2011 ; Dow Dawn, 2019).

En relatant les parcours d'accueil de ses enfants nés aux États-Unis, Salimata Samb explique ce qui fait, selon elle, une *baby-sitter* convenable. Elle porte une attention particulière à la propreté comme signe que son enfant est bien soigné et valorise un mode d'accueil « familial » (lorsque le conjoint ou la mère de la baby-sitter sont aussi présents pour l'enfant) et l'espace disponible (un grand appartement, un jardin). Les manquements à l'hygiène représentent un motif légitime de changement de baby-sitter, tout en signifiant un jugement à l'encontre de femmes immigrantes sans contrat de travail, parfois sans papiers, qui occupent des positions sociales et professionnelles plus précaires que les mères rencontrées. La qualité du soin jugée insuffisante engendre des changements réguliers. Le fils de Salimata Samb, parti un peu avant l'âge de 2 ans, à Dakar avait été gardé par cinq *baby-sitters* différentes aux États-Unis avant son départ.

Les mères ont témoigné des difficultés à faire confiance dans un contexte d'accueil du jeune enfant inédit pour elles. Au moment de la naissance de son premier fils, Awa

¹⁰Ousmane Kane utilise le terme « *unregistered ethnic daycare center* » pour désigner les baby-sitters racisées non déclarées. À New York, un *daycare* légal et « décent » coûte aux alentours de 1 500 dollars par mois pour un enfant accueilli cinq jours par semaine (Kane, 2011).

¹¹Initié en 1965 dans un contexte de « *guerre contre la pauvreté* », le programme *Head Start* vise à intervenir le plus tôt possible auprès des enfants des familles défavorisées pour leur éviter plus tard la pauvreté et la délinquance (Zigler et Styfco, 2010).

Ndoye n'avait pas encore commencé à travailler ; elle a donc pu « *se charger de lui personnellement* ». Pour son deuxième fils, elle a pris un congé maternité sans solde. Elle raconte longuement sa rencontre avec une première baby-sitter pour son fils alors âgé de 3 mois et demi :

– « *Quand je suis rentrée chez elle, l'appartement était tellement petit. Elle a pris date de naissance, nom, prénom, numéro de téléphone, tout. Et là, j'ai commencé à pleurer, pleurer, pleurer ! Elle m'a dit "pourquoi tu pleures ?" J'ai dit... "je ne connais pas ce mode de vie. C'est la première fois que je confie mon enfant à un étranger. Donc... ça me touche beaucoup et puis... je ne te connais pas ! Tout est basé sur la confiance et je dois aller au boulot" »*

(entretien avec Awa Ndoye, novembre 2014, Le Bronx)

Awa Ndoye exprime d'abord son malaise face à un mode de vie inconnu. Cette expérience est vécue comme un traumatisme. Ce mode d'accueil est également jugé instable, les baby-sitters pouvant cesser de garder l'enfant sans préavis. En l'absence de cadre légal, la « *transaction intime* » (Zelizer, 2001) de délégation de soin repose d'autant plus sur un lien de confiance. Pour qualifier la relation avec la nouvelle baby-sitter, jamaïcaine, qui a gardé son fils jusqu'à son départ pour le Sénégal, Awa Ndoye emploie des métaphores de parenté directe : « *elle m'a pris comme sa fille* ». La confiance s'ancre alors dans une relation qui représente un mode de garde habituel au Sénégal : la figure de la grand-mère maternelle pour les enfants les plus jeunes (0-3 ans).

Cependant, ces mères issues des classes moyennes dakaroises ont aussi de fortes aspirations scolaires pour leurs enfants. Cela dit, leurs charges financières à Dakar empêchent le financement d'un *daycare* ou d'une *pre-school* aux États-Unis. Seul le couple qualifié d'intellectuels avait opté pour un *daycare* privé pour leur fils unique. Or, à Dakar, leurs enfants âgés de 3-4 ans sont ensuite inscrits dans des jardins coraniques de quartier peu coûteux où ils apprennent les pratiques religieuses, ainsi que les prémices de la vie scolaire. Par la suite, certains enfants de migrants entrent à l'école maternelle dans des écoles privées à Dakar (scolarité précoce réservée à un petit nombre – Grysole, 2018 c). Au final, en choisissant un mode d'accueil d'abord familial puis éducatif et collectif à Dakar, les couples sénégalais réagissent d'une façon qui peut être comparée aux classes moyennes noires aux États-Unis.

Ainsi, la juxtaposition inhabituelle des rôles pour les mères aux États-Unis ne représente pas le seul motif du départ d'un enfant : elles expérimentent également un mode d'accueil du jeune enfant qui ne correspond pas à leurs aspirations sociales. Dans l'impossibilité d'avoir recours à l'entourage familial (absent), aux crèches publiques (réservées aux familles pauvres) ou privées (trop coûteuses), le départ des enfants vers Dakar offre un mode d'accueil moins onéreux et de meilleure qualité. La solution dakaroise permet de se démarquer des classes populaires immigrées dans leurs quartiers d'habitation racialement et socialement ségrégués aux États-Unis. Les mères sénégalaises salariées se distinguent plus encore des mères afro-américaines et immigrées latino-américaines aux revenus en dessous du seuil de pauvreté auxquelles elles reprochent unanimement d'« *être dans le welfare* » (de bénéficier des aides de l'État).

Les couples de parents enquêtés affichent en parallèle une division des rôles de genre plus proche des pratiques des classes populaires (différenciation forte et complémentarité – Schwartz, 2012 ; Le Pape, 2009) qui est liée à des rôles parentaux et à des prises en charge financières qui ne se limitent pas à la famille nucléaire. En effet, la cause commune de l'éducation des enfants n'est pas seulement l'affaire des maisonnées conjugales aux États-Unis, elle s'inscrit également dans l'organisation des maisonnées utérines (parents et germains de la mère) et prend donc tout son sens dans une perspective transnationale qui complexifie la répartition des rôles parentaux et de genre dans la production et la reproduction des maisonnées.

L'accueil des enfants dans les maisonnées utérines

Avant même leur arrivée à Dakar, les enfants font déjà partie de ces maisonnées utérines auxquelles leurs mères n'ont pas cessé d'appartenir avec la migration. Saisir les enjeux entourant le choix du lieu physique de l'accueil d'un enfant et de la ou des personne(s) en charge de l'élever est important pour accéder aux logiques sous-jacentes des (dé)placements. À qui les mères font-elles confiance ? Ensemble, les parents ont par ailleurs tendance à favoriser des maisonnées d'accueil dont le budget ne repose pas uniquement sur l'argent de la migration, pour être en mesure de contribuer à leur maintien économique sans risquer d'être asphyxiés financièrement.

Les choix résidentiels des mères diplômées

Les mères affirment toutes ne pas souhaiter confier leur(s) enfant(s) à leur belle-famille. La localisation des enfants dans les maisons parentales de leurs mères à Dakar est avant tout une conséquence du fait qu'elles-mêmes n'avaient pas « rejoint le domicile conjugal » (règle de la virilocalité : résidence du couple chez l'époux ou dans sa famille) avant leur départ en migration. L'alternative de l'uxorilocalité (rester chez ses parents pour une femme mariée) s'appuie notamment sur un « héritage de sensibilité » empreint de matrilinearité, une « façon d'habiter déterminée et autorisée par le rôle de mère » (Vignato, 2016, p. 3) qui n'est pas nécessairement activée mais qui appartient aux possibles des « répertoires de parenté » (Coe, 2013). L'enquête a pris place dans un sous-quartier singulier de Dakar, l'ancien village de Yoff composé aux trois-quarts de lignées lebu. L'appartenance lignagère et la dévolution des biens étaient matrilineaires chez les Lebu, avant que les influences des colonisateurs européens, d'une part, et de l'islam, de l'autre, ne favorisent l'avènement des droits individuels et la transmission de l'héritage du père vers les fils¹². La patrilinearité n'est devenue la pratique majoritaire que très récemment. Les lignées maternelles ont gardé une importance politique et des liens de solidarité plus forts que ceux qui lient les membres d'un patrilignage. L'uxorilocalité est couramment mobilisée par les femmes instruites pour ne pas cohabiter avec leur belle-famille et/ou leur(s) co-épouse(s). C'est le cas d'une part importante des migrantes rencontrées aux États-Unis. Elles restent autant que possible chez leurs parents après le mariage en attendant que leur conjoint soit en mesure de leur offrir un logement autonome (Mondain, 2009). La négociation de l'uxorilocalité peut ne pas rencontrer d'opposition de la part du conjoint, lui permettant momentanément de diminuer ses charges financières.

Lorsque l'accueil des enfants dans la maison parentale de la mère n'est pas possible, soit le projet de (dé)placement des enfants ne voit pas le jour, soit les séjours à Dakar ne sont pas réitérés avec les cadets. C'est ce que l'on observe dans le cas de Ndeye Mbengue (38 ans, serveuse, baccalauréat + 3) qui a rejoint le domicile de sa belle-famille avant la migration. Envoyer ses enfants vers sa propre maison parentale devient alors délicat voire impossible. Sa fille aînée, née à Rhode Island et partie à l'âge de 2 ans à Dakar, est restée quatre années auprès de sa grand-

mère paternelle. Ndeye Mbengue estime que sa fille est revenue aux États-Unis avec des « habitudes différentes » auxquelles elle impute le difficile rétablissement de leur relation. Finalement, sa cadette n'est pas partie : elle a convaincu son époux de s'occuper de leur deuxième fille ensemble, en réorganisant leurs horaires. Dans ce cas, la répartition des rôles dans le couple a été mise en question par la migration et remaniée par étapes successives.

– « *Jamais ! Pas tant que je serai là ! Never, never ever [jamais, jamais] ! Tu ne peux pas faire confiance à la famille de ton mari, même si tu les connais bien, tu ne sais jamais comment ils vont éduquer tes enfants...* »

(Awa Ndoye,
Le Bronx, mai 2014)

La maisonnée de la mère, c'est la « même éducation », celle que la mère souhaite transmettre à ses enfants, explique Awa Ndoye. Cependant, les potentielles éducatrices mises en cause en cas d'accueil dans la famille paternelle ne sont pas seulement les membres de la maisonnée parentale du père (ses sœurs, sa mère), mais les épouses des frères. Ces dernières, perçues comme des étrangères à la culture familiale, s'occupent en premier lieu des enfants lorsque la virilocalité est effective. Les pères sont souvent d'accord sur ce point :

– « *La famille maternelle, c'est mieux. Parce que ce sont les sœurs, c'est leurs mamans aussi. Dans la famille paternelle, il y a les femmes des frères, on ne les connaît pas bien, et il y a de la jalousie, surtout avec les enfants d'immigrés, qui ont de beaux habits, etc. On ne sait pas comment les femmes vont se comporter avec les enfants.* »

(Aziz Diene,
Rhode Island, mai 2014)

Les mères migrantes veulent pouvoir appeler pour prendre des nouvelles de leur(s) enfant(s) autant qu'elles le souhaitent. Si l'enfant est malade, la belle-famille va préférer se taire pour ne pas inquiéter la mère et ne pas être accusée de négligence. De son côté, la mère se retiendra de téléphoner trop souvent de peur que ses appels soient interprétés comme de la méfiance. Ainsi, la pluriparentalité qui est ici largement favorisée est celle des mères et des sœurs des mères migrantes.

¹² Deux parts pour les fils, une part pour les filles. Ces dernières sont parfois « indemnisées » par leurs frères qui habitent la propriété familiale ; voire, elles renoncent elles-mêmes à leur part d'héritage.

Le rôle pilier des grand-mères et la tante quasi-mère comme personne de référence

La centralité des grand-mères dans l'organisation quotidienne des familles n'est pas spécifique au Sénégal. L'allongement des durées de vie et les difficultés économiques rencontrées par la génération intermédiaire des parents dans un contexte néolibéral pousse aujourd'hui à l'étalement horizontal des groupes de parenté quotidienne dans de nombreux pays (Ferguson, 2015). Au Sénégal, les grand-mères gèrent les budgets des maisonnées, chacune avec leurs enfants et petits-enfants (Moya, 2011 ; Grysole, 2018 a). Quand l'époux est décédé ou à la retraite et qu'il n'est plus en mesure d'assurer les dépenses principales, elles représentent souvent le point de convergence des flux financiers dont s'acquittent leurs enfants adultes. Être capable de prendre en charge ses parents appartient aux standards locaux de définition de la réussite sociale. Les grand-mères organisent la redistribution matérielle en aidant à leur tour les plus défavorisés de leurs enfants. Quand elles gardent à Dakar leurs petits-enfants nés en migration, elles facilitent le travail salarié de leurs filles migrantes, leurs envois d'argent et donc la solidarité familiale.

Au-delà de la présence grand-maternelle, une personne de référence est souvent désignée pour le soin quotidien de l'enfant. Chez les Lebu, comme chez les Wolof, il y a substituabilité entre les mères et leurs sœurs qui appartiennent à la même parenté classificatoire (Diop, 1985). L'enquête montre que, pour une sœur, être disponible pour s'occuper de sa nièce ou son neveu né aux États-Unis inclut de n'être pas mariée (ou plus rarement d'être divorcée) et de n'avoir pas quitté le domicile parental (ou d'y être revenue). La sœur qui s'occupe des enfants est le plus souvent une jeune célibataire sans enfant. Si elle se marie et déménage au domicile de sa belle-famille, cela peut déclencher le retour des enfants vers les États-Unis. Car, sans sa présence dans la maison parentale, il manque un chaînon nécessaire de la prise en charge quotidienne. Il s'agit parfois d'une sœur divorcée revenue au domicile parental. La sœur aînée d'Awa Ndoye qui s'occupe de ses cinq enfants à Dakar est divorcée et ses enfants sont adultes. Prendre soin de ses neveux et nièces rétablit en partie sa réputation et son honneur en tant que femme divorcée ayant quitté le domicile conjugal.

Si les mères migrantes activent la pluriparentalité utérine pour se décharger du soin quotidien des enfants,

les couples de parents, ensemble, veillent à placer leurs enfants dans des maisons qui disposent d'un minimum de capital économique.

La préférence pour des maisons avec des ressources

Les pères et les mères rencontrés aux États-Unis ont tous exprimé l'impératif d'éviter les « grandes maisons » pour l'accueil des enfants. L'idée qu'une maison soit petite ou grande n'a pas de rapport avec la taille de la maison ou le nombre d'habitants du ménage, mais repose sur la densité d'occupation du logement. Dans un contexte de pression démographique importante à Dakar, les maisons qui ont pu maintenir un petit nombre d'habitants par chambre disposent de suffisamment de richesse pour garder de l'espace disponible¹³. Les enfants ont plus facilement accès aux soins et aux ressources dans une maison qui abrite un nombre réduit d'enfants (Kane, 2011). Les parents migrants ressentiront moins de pression à multiplier les vêtements et les cadeaux qu'ils envoient pour les enfants et leurs cousins. Leurs enfants apprennent ainsi à partager avec un nombre raisonnable d'enfants.

Awa Ndoye et son époux, en ajoutant deux étages à la maison parentale d'Awa Ndoye où vivent sa mère et ses frères, sœurs, neveux, nièces à Dakar, ont littéralement créé les conditions d'une « petite maison » (Grysole, 2016). À l'inverse, une mère de trois enfants, rencontrée à New York, explique qu'elle n'a « personne » à qui envoyer ses enfants à Dakar. Guélia Sidibé, 39 ans, est allée à l'école élémentaire et gère un petit salon de coiffure dans le Bronx. Elle est originaire d'un petit village éloigné de Dakar et précise qu'il n'y a « rien là-bas » : ni bonnes écoles, ni hôpital (une case de santé). Comparé à l'ensemble des couples rencontrés, elle vient d'un milieu plus populaire au Sénégal. Guélia Sidibé n'entrevoit donc pas d'envoyer ses enfants dans des conditions matérielles qu'elle juge trop précaires. Dans les maisons qui accueillent les enfants, plusieurs niveaux socioéconomiques coexistent. Néanmoins, ces maisons maintiennent des standards de vie des classes moyennes urbaines (deux repas collectifs par jour, réfrigérateur, scolarisation dans le privé de certains enfants, domestique salariée) (Dimé et Calvès, 2006). Les couples en migration envoient donc leurs enfants vers des maisonnées avec un certain niveau socioéconomique qu'ils et elles contribuent à maintenir ou à augmenter. Si le choix de

¹³ Notamment par la décohabitation des frères aînés qui ont les moyens de louer ou d'acheter un logement autonome.

la maisonnée à qui confier les enfants revient en dernier lieu à leur mère (économie domestique, gestion du quotidien), la question des conditions matérielles et de l'environnement scolaire et sanitaire de leur accueil sont discutés en couple (prévention des risques, logique d'ascension sociale). La configuration pluriparentale s'ancre dans le présent et ouvre la possibilité d'une socialisation des enfants à un mode de vie collectif où le partage est une valeur centrale.

Agir et transmettre la solidarité

Faisant face à une pluralité de valeurs éducatives en coprésence et en concurrence en migration, les parents migrants craignent que leurs enfants ne deviennent « *des étrangers à leurs parents* » (Sayad, 1979, p. 62), des « *toubabs* », et qu'ils et elles incorporent des attitudes et des manières d'être jugées égoïstes et individualistes. Lorsqu'il vient en vacances à Dakar, le fils du couple d'intellectuels est perçu comme un « *Américain* » : qui n'aide pas à la maison et ne sait pas interagir comme il se doit avec les adultes (témoigner du « *respect* » : baisser les yeux, être serviable). L'autonomie de l'enfant (Singly (de), 2000), au sens d'une réalisation individuelle de soi et d'une émancipation de ses désirs, est ici rejetée au nom de l'intérêt supérieur de la maisonnée transnationale dont la pérennité dépend de la solidarité entretenue entre ses membres.

Les mères envoient des sommes d'argent importantes vers leur maisonnée parentale. Salimata Samb transfère environ 700 dollars vers Dakar sur les 1 300 dollars de son salaire mensuel d'aide-soignante. Cette capacité et cette volonté à redistribuer se doivent d'être transmises aux enfants, et d'autant plus aux filles (les normes conjugales rendant leurs futurs revenus plus disponibles pour aider leurs proches), pour assurer la continuité de la solidarité à la génération suivante. Ainsi, l'ancrage d'un enfant au sein d'un collectif de « *parents* » plus large que ses parents statutaires facilite, dans un premier temps, la mise en œuvre de la solidarité entre les adultes au présent et, dans un second temps, la socialisation des enfants à l'ethos du partage pour l'avenir.

La pluriparentalité en actes

Demander à qui revient la responsabilité d'un enfant équivaut souvent à poser une question incongrue dont témoignent les réponses : « *il est là c'est tout* », « *tout le monde s'occupe de lui* », « *c'est un enfant de la maison* ». À Moussa, alors âgé de 22 mois, le quartier familial à Dakar a été présenté comme un immense terrain de jeu où il pourrait courir, jouer avec

d'autres enfants, être libre, au contraire de la vie solitaire qu'il menait dans le Rhode Island, « *enfermé* » dans un appartement. Les freins perçus à l'épanouissement d'un jeune enfant aux États-Unis englobent le manque d'espace, le rythme de vie et la tristesse de n'être entouré que par ses parents alors qu'à Dakar : « *il y a tout le monde* ». La maisonnée utérine est mise en avant comme le groupe de parenté au sein duquel il est évident que l'enfant va se plaisir et s'épanouir ; c'est souvent l'histoire d'une harmonie entre l'enfant et son nouvel environnement qui est racontée.

Dans la maisonnée parentale de Salimata Samb à Dakar, sa sœur aînée Ya Khady Samb [53 ans, célibataire sans enfant, niveau scolaire CM1 (quatrième classe de l'école élémentaire)] a aidé à éduquer tous les enfants de la maison et représente la cuisinière principale. Moussa dort avec sa grand-mère, mais une bonne partie du quotidien est gérée par sa tante. Elle offre une disponibilité maximale à la maisonnée d'éducation des enfants avec une activité génératrice de revenus qui se déroule sur place (vente de petits déjeuners). Quand Rama Samb (41 ans, célibataire sans enfant) évoque une « *famille solide* », elle met en avant la puissance de la solidarité. Elle est diplômée d'un brevet de technicien supérieur radio au Sénégal, et d'un diplôme de master de management en France. Lorsqu'elle a obtenu son poste en contrat à durée indéterminée à Dakar, elle a décidé de « *se charger* » de sa maisonnée parentale. Elle a pris la position du chef de famille symbolique, à défaut de père (décédé) ou de frère aîné (qui a déménagé et ne participe pas à sa maisonnée d'origine). Depuis que Salimata Samb travaille aux États-Unis, les charges financières les plus lourdes sont réparties entre elles deux, même si le reste de la fratrie participe également. Rama Samb fait aussi figure d'autorité pour les enfants. Le cadet, Pépé Samb (24 ans, master de gestion), explique que, même lorsque la grand-mère est propriétaire, « *il y a toujours un homme qui est devant et qui va gérer les affaires de la maison, sinon c'est mal vu* ». Pépé Samb est toujours habillé avec des vêtements neufs envoyés des États-Unis. En 2014, il n'a pas encore d'emploi stable et rémunérateur, mais il aspire à prendre la relève du financement de sa maisonnée parentale. Il est aussi le tuteur scolaire de plusieurs des enfants de la maisonnée : il se rend aux portes ouvertes, règle les frais d'inscription et récupère leurs bulletins scolaires.

La pluralité des rôles éducatifs permet d'abord la délégation du soin quotidien entre les femmes puis, plus tard, des affaires scolaires (relations avec l'école, devoirs) et de l'éducation au sens large (jeux, surveillance, discussions) entre les adultes. Au final, les parents de naissance ne remplissent jamais mieux leur rôle que lorsqu'ils financent les frais indi-

viduels de leur enfant, quitte à être loin physiquement. Dans un contexte de précarité économique accrue, les enfants reçoivent le financement de leur éducation (vêtements, scolarité, santé) en priorité de leur père (parfois de leur mère si elle est salariée ou migrante). Le reste des fonctions parentales peut être assumé par d'autres adultes et adolescents de l'entourage, chacun étant mis à contribution en fonction de son âge, son genre, ses ressources et ses compétences.

Le transfert d'un enfant s'ancre ici dans des maisonnées utérines soudées autour de la cause commune des enfants. Ces maisonnées de solidarité de la grand-mère avec ses filles, des filles aînées avec leurs cadets, se mobilisent à défaut d'un financement des maisonnées qui revient majoritairement aux hommes aînés au Sénégal. Depuis plusieurs décennies, les femmes sont de plus en plus nombreuses à remplir un rôle productif dans un contexte économique difficile (Antoine et al., 2002), et certaines maisonnées, atypiques, comme celles de l'enquête, s'appuient aujourd'hui quasi exclusivement sur des revenus féminins.

Une socialisation genrée à la solidarité

L'État sénégalais offrant peu de protection sociale, les adultes s'attachent aux enfants autant que possible, et ceux-ci doivent idéalement apprendre à rendre les soins que les adultes investissent en eux (Coe, 2012). Le potentiel redistributeur d'un enfant tient compte de son caractère : son « *intelligence* » (en témoignage, par exemple, ses résultats scolaires) et son obéissance que les adultes interprètent comme une indication de sa volonté future à faire preuve de gratitude (Bledsoe, 1994). La transmission de la solidarité est soutenue par une socialisation au partage, une formation à l'obéissance par les tâches domestiques et une intériorisation de la position d'enfant privilégié. Les enfants nés aux États-Unis apprennent à manger autour de la grande assiette où peuvent tenir huit à douze personnes. Les enfants sénégalais sont souvent réprimandés pendant le repas : chacun et chacune doit se limiter à manger dans le périmètre du grand plat situé le plus proche de soi. Les mets les plus chers sont répartis en fonction du genre (d'abord les hommes), de la génération et de l'âge. Par le partage alimentaire, les jeunes enfants apprennent plus largement quelle est leur place dans les rapports intergénérationnels et de genre qui conditionnent la distribution asymétrique des ressources.

Avec leurs cousins et cousines, voisins et voisines, les enfants nés aux États-Unis apprennent à partager leurs goûters (Yount-André, 2016), mais aussi les vêtements et les équipements venus des États-Unis. Souvent, le ou la plus âgée

redistribue les chips, les gâteaux ou les boissons sucrées en fonction de son âge, à chaque enfant. Ces actes de partage sont quotidiens et routiniers. Les jeunes citoyens états-uniens voient les valises et les barils envoyés par leur mère (et parfois leur père) arriver à la maison avec, par exemple, des paires de chaussures pour chaque enfant en fonction de ses besoins. Médoune, né aux États-Unis, a reçu un nouveau sac à dos alors qu'il en possédait déjà un : le sac à dos neuf a tout de suite été offert au voisin dont la famille dispose de moins de ressources. L'intégration aux groupes de pairs du quartier par tranche d'âge permet aux enfants nés aux États-Unis d'intérioriser leur position socioéconomique privilégiée en tant qu'enfant de migrants et les responsabilités attenantes envers les autres. Aux enfants qui savent tout juste marcher, on demande d'amener toutes sortes d'objets et aliments aux adultes : « *may ma..., ndil ma...* » (« *donne-moi... amène-moi* »), sollicitations énoncées la plupart du temps de manière très directe. Dès l'âge de 4-5 ans, les enfants sont chargés d'amener des plats offerts aux voisins, d'effectuer des petites courses à la boutique la plus proche puis, plus tard, au marché du quartier. Rendre service et obéir représentent autant de démonstrations de leur allégeance aux adultes et socialisent les enfants à la nécessité d'aider les autres. En grandissant, les filles, davantage encore, doivent être capables d'accomplir toute sorte de corvées et prendre soin des plus jeunes comme des plus âgés.

Enfin, pour être en mesure de redistribuer dans le futur, encore faut-il réussir économiquement. Les classes moyennes urbaines sénégalaises investissent beaucoup dans l'éducation scolaire de leurs enfants, aujourd'hui les filles comme les garçons. Les parents migrants inscrivent leurs enfants dans des écoles privées et espèrent que leur socialisation « à la sénégalaise » va les engager vers une trajectoire de réussite scolaire nécessaire pour assumer leurs responsabilités futures. Les mères comptent beaucoup sur leurs filles. Salimata Samb répète souvent à sa fille aînée : « *il faut travailler à l'école pour ne pas dépendre de ton mari !* ». Une fille qui, à l'avenir, ne dépendra pas financièrement de son époux pourra prendre en charge ses parents âgés, participer à sa maisonnée d'origine et « *remercier* » ainsi les femmes et l'entourage qui l'auront aidée à grandir. De leur côté, les garçons sont incités par leur père à défendre leur nom et à prendre leur place sur la scène sociale du quartier. Ils deviendront des hommes « chargés de famille » (prendre en charge d'abord leur(s) femme(s) et leurs enfants). Alors que les femmes sont, dans la répartition normée des rôles de genre dans le couple, théoriquement plus libres d'aider financièrement leur maisonnée d'origine (leurs parents, leur fratrie).

Ces enfants repartiront à un moment donné, car elles et ils sont citoyens états-unien par la naissance et disposent, par conséquent, du droit de « sortir » du Sénégal, et donc d'aller un jour étudier et travailler à l'étranger. Détenir un passeport états-unien augmente également leur potentiel redistributeur. Les enfants rentreront aux États-Unis avec des dettes de soin envers leurs proches au Sénégal – dettes plus ou moins importantes en fonction du nombre d'années passées à Dakar. Accueillir les jeunes enfants au Sénégal permet ainsi d'augmenter le droit de tirage sur les ressources de la migration, principalement celles de la mère, et de marquer l'appartenance d'enfants prometteurs à la maisonnée utérine, et plus particulièrement les filles.

Conclusion

Les parents issus des classes moyennes dakaroises partis vivre et travailler aux États-Unis ont subi un déclasserement social important à leur arrivée. Ces couples biactifs ont maintenu, pour la plupart, une répartition stricte et complémentaire des rôles de genre dans la production et la reproduction des maisonnées conjugales aux États-Unis, en raison notamment des responsabilités de chaque conjoint envers sa propre maisonnée d'origine au Sénégal. Les mères ne disposent pas de leurs sœurs et des autres femmes de leur famille à proximité pour les aider au quotidien. Ainsi, le départ d'un enfant s'ancre dans des dynamiques de genre qui inclut l'entourage féminin des mères au Sénégal. La répartition transnationale des rôles (financement, soin quotidien) est plus équilibrée quand les enfants sont à Dakar. À cela vient s'ajouter la qualité qu'elles jugent insuffisante du mode d'accueil le moins coûteux que sont les *baby-sitters* non déclarées aux États-Unis. À Dakar,

l'environnement social et éducatif plus distinctif que celui à la portée des classes populaires afro-américaines et immigrées aux États-Unis permet la mise en œuvre d'une stratégie de mobilité sociale ascendante. Par ailleurs, l'expérience de la pluriparentalité et de la vie partagée à Dakar vient soutenir la transmission aux enfants nés aux États-Unis de la position de bienfaiteur volontaire, ouvrant la possibilité, pour les mères migrantes, de prendre un jour leur retraite de la redistribution et de passer la main à la génération suivante. Fabriquer des enfants – et encore plus des filles – redevables permet idéalement de sécuriser ainsi l'avenir des maisonnées transnationales.

Du point de vue des normes euro-nord-américaines des familles blanches de classes moyennes – nucléarité et cohabitation –, cette pratique d'envoi des enfants au Sénégal catégorise les mères migrantes du côté des familles défaillantes ou démissionnaires. Pourtant, en envoyant leurs enfants à Dakar, les parents, ensemble, cherchent à leur éviter les risques de carrière déviante et d'échec social aux États-Unis (Bledsoe et Sow, 2011). Ils transmettent ainsi à leurs enfants une estime d'eux-mêmes fondée sur une appartenance aux classes moyennes et migrantes au Sénégal (Grysole, 2018 b) plutôt que sur une appartenance aux classes populaires et noires stigmatisées aux États-Unis. Au final, la possibilité de fractionner les fonctions parentales et d'en exercer certaines à distance (financement) appartient ici aux ressources dont disposent certains parents migrants pour éduquer et faire grandir leurs enfants dans les meilleures conditions possibles.

Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD), 2013, Rapport définitif RGPHAE, *Recensement général de la population et de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage*, Dakar, <http://www.ansd.sn/ressources/rapports/Rapport-definitif-RGPHAE2013.pdf> (consulté le 18 juin 2020).

Antoine P., Salam Fall A., Adjamagbo A., Diagne A., 2002, *Crise, passage à l'âge adulte et devenir de la famille dans les classes moyennes et pauvres à Dakar. Phase 1*, Dakar, Codesria – Ifan – IRD. https://www.researchgate.net/publication/268333198_Crise_passage_a_l'age_adulte_et_devenir_de_la_famille_dans_les_classes_moyennes_et_pauvres_a_Dakar_Premiere_phase (consulté le 18 juin 2020).

Bledsoe C., Sow P., 2011, *Back to Africa: Second chances for the children of West African immigrants*, Journal of Marriage and Family, vol. 73, n° 4, p. 747-762.

Bledsoe C., 1994, *Children are like young bamboo trees: potentiality and reproduction in Sub-Saharan Africa*, in Lindahl-Kiessling K., Landberg H. (eds.), *Population, economic development, and the environment*, Oxford, Oxford University Press, p. 105-138.

Brugeilles C., Sebille P., 2013, *Le partage des tâches parentales : les pères, acteurs secondaires*, Informations sociales, n° 2, p. 24-30.

Cadolle S., 2007, *Allons-nous vers une pluriparentalité ? L'exemple des configurations familiales recomposées*, Recherches familiales, n° 1, p. 13-24.

Chauffaut D., Dauphin S., 2012, *Normes de parentalités : production et réception* [Revue de littérature], Revue des politiques sociales et familiales, n° 108, p. 108-115.

Coe C., 2013, *The scattered family: Parenting, African migrants, and global inequality*, Chicago, University of Chicago Press.

Coe C., 2012, *Growing up and going abroad: How Ghanaian children imagine transnational migration*, Journal of ethnic and migration studies, vol. 38, n° 6, p. 913-931.

Coppoletta R., De Vreyer P., Lambert S., Safir A., 2012, *The long term impact of child fostering in Senegal: adults fostered in their childhood*, Paris School of Economics, Working paper. <https://bettercarenetwork.org/sites/default/files/attachments/Long%20Term%20Impact%20of%20Child%20Fostering%20in%20Senegal.pdf> (consulté le 14 mai 2020).

Descoutures V., 2010, *Les mères lesbiennes*, Paris, Presses universitaires de France.

Dimé M. N., Calvès A.-E., 2006, Du « *jamonoy twist* » au « *jamonoy xoslu* » : le basculement dans la précarité de ménages de la classe moyenne à Dakar, *Canadian Journal of African Studies – La Revue canadienne des études africaines*, n° 40, p. 401-425.

Diop A.-B., 1985, *La famille wolof*, Paris, Karthala.

Dow Dawn M., 2019, *Mothering while black: Boundaries and burdens of middle-class parenthood*, Berkeley, University of California Press.

Ferguson J., 2015, *Give a man a fish: Reflections on the new politics of distribution*. Durham, Duke University Press.

Fine A., 2016, *Retour réflexif sur la notion de pluriparentalité*. Le carnet de recherche du centre Jacques Berque (blog) <https://cjb.hypotheses.org/137#more-137> (consulté le 25 septembre 2019).

Gollac S., 2003, *Maisonnée et cause commune : une prise en charge familiale*, in Gojard S., Gramain A., Weber F. (dir.), *Charges de famille. Dépendance et parenté dans la France contemporaine*, Paris, La Découverte, collection Tap/Enquêtes de terrain, p. 274-311.

Goody, E., 1982, *Parenthood and Social Reproduction. Fostering and Occupational Roles in West Africa*, Cambridge, Cambridge University Press

Grysole A., 2019, *Faire garder les enfants à Dakar ? Articuler « famille » et travail en migration*, *Connaissance de l'emploi*, n° 152, p. 1-4.

Grysole A., 2018 a, *Placer et déplacer ses enfants. Stratégies transnationales de mères sénégalaises aux États-Unis, en Italie et en France*, thèse de doctorat en sociologie sous la direction de Florence Weber et Cris Beauchemin, Paris, École des hautes études en sciences sociales.

Grysole A., 2018 b, *De bonnes fréquentations. Envoyer au « bercail » les enfants né-e-s aux États-Unis de parents sénégalais-es*, *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 225, p. 28-41.

Grysole A., 2018 c, *Private school investments and inequalities: Negotiating the future in transnational Dakar*, *Africa*, n° 88, p. 663-682.

Grysole A., 2016, *Être hébergé, louer, investir, acheter : logement(s) et liens familiaux entre Dakar et Rhode Island*, in Dureau F., Cailly L. (dir.), *Les espaces du logement : pratiques habitantes et politiques publiques*, Paris, L'Harmattan, p. 87-100.

- Kane O., 2011, *The homeland is the arena: Religion, transnationalism, and the integration of Senegalese immigrants in America*, Oxford, Oxford University Press.
- Landry B., Marsch K., 2011, *The evolution of the new black middle class*, *Annual Review of Sociology*, n° 37, p. 373-394.
- Lareau, A., 2002, *Invisible inequality: Social class and childrearing in black families and white families*. *American sociological review*, p. 747-776.
- Le Gall D., Bettahar Y., 2001, *La pluriparentalité*, Presses universitaires de France.
- Le Pape M.-C., 2009, *Être parent dans les milieux populaires : entre valeurs familiales traditionnelles et nouvelles normes éducatives*, *Informations sociales*, n° 4, p. 88-95.
- Manier M., 2018, De jeunes parents dans la tourmente. Stratégies de recours et gestion des normes de parentalité à l'arrivée du premier enfant, *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 127, p. 49-59.
- Martial A., 2018, *Quels parents dans quelles familles ? Penser les pluriparentalités contemporaines*, *Les Cahiers Dynamiques*, n° 1, p. 16-23.
- Merla L., Minonzio J., 2016, *Familles transnationales, familles solidaires*, *Informations sociales*, n° 3, p. 62-70.
- Meyers M. K., Jordan L. P., 2006, *Choice and accommodation in parental child care decisions*, *Community Development*, n° 37, p. 53-70.
- Mondain N., 2009, *Rejoindre le domicile conjugal en milieu urbain : implications sur la formation des unions et la vie de couple au Sénégal*, in Mouftaou Amadou Sanni et al. (dir.), *Villes du Sud. Dynamiques, diversités et enjeux démographiques et sociaux*, Paris, Éditions des Archives contemporaines, p. 243-271.
- Moya I., 2011, *De l'argent aux valeurs. Femmes, économie, parenté et islam à Thiaroye-sur-mer, Dakar, Sénégal*, Paris, École des hautes études en sciences sociales.
- Razy E., 2010, *La famille dispersée (France/Pays Soninké, Mali). Une configuration pluriparentale oubliée ?*, *L'Autre*, n° 11, p. 333-339.
- Roy D., 2006, *L'argent du « ménage », qui paie quoi ?*, *Travail, genre et sociétés*, n° 1, p. 101-119.
- Sayad A., 1979, *Les enfants illégitimes (2^e partie)*, *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 26-27, p. 117-132.
- Schwartz O., 2012, *Le monde privé des ouvriers (1990)*, Paris, Presses universitaires de France.
- Singly F. (de), 2000, *Libres ensemble : l'individualisme dans la vie commune*, Paris, Nathan.
- Stacey J., 1998, *Brave new families: Stories of domestic upheaval in late-twentieth-century America*, Berkeley and Los Angeles, University of California Press.
- Vignato S., 2016, *Matrifocality in poverty and relocation: of social, mental and infra structures in Banda Aceh*, *Communication au séminaire « Oikonomia. Gouverner les pratiques quotidiennes »*, Paris, École nationale supérieure Jourdan.
- Vives V., Vazquez Silva I., 2017, *Senegalese migration to Spain: Transnational mothering practices*, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, n° 43, p. 495-512.
- Weber F., 2002, *Pour penser la parenté contemporaine*, in Debordeaux D., Strobel P., (dir.), *Les solidarités familiales en questions. Entraide et transmission*, Paris, LGDJ, p. 73-106.
- Yount-André C., 2016, *Snack sharing and the moral metalanguage of exchange: Children's reproduction of rank-based redistribution in Senegal*, *Journal of Linguistic Anthropology*, n° 26, p. 41-61.
- Zelizer V., 2001, *Transactions intimes*, *Genèses*, n° 42, p. 121-144.
- Zigler E., Styfco S. J., 2010, *The hidden history of Head Start*, Oxford, Oxford University Press.